



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

SOCIETE FRANCAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS (SFAP)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SFAP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-La Défense, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Jean-Philippe Mathorez

BILAN ACTIF.....	2
BILAN PASSIF	3
Compte de résultat (1ere partie)	4
Compte de résultat (2eme partie).....	5
Annexes.....	6
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	6
2. Evènements significatifs de l'exercice.....	6
2.1. Vie de l'association	6
2.2. Comptes 2020.....	6
3. Principes, règles et méthodes comptables	7
3.2. Référentiel.....	7
3.3. Méthodes d'évaluation.....	7
3.3.1. Les immobilisations	7
3.3.2. Les créances	7
3.3.3. Les disponibilités	7
3.3.4. Les provisions risques et charges	7
3.3.5. Provision pour engagement de retraite	7
3.3.6. Fonds dédiés	7
3.3.7. Impôts.....	8
3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes	8
3.3.9. Compte d'Emploi des Ressources.....	8
4. Notes explicatives sur le bilan	8
4.1. Immobilisations brutes	8
4.1.1. Immobilisations incorporelles.....	8
4.1.2. Immobilisations corporelles.....	8
4.2. Amortissements et provisions d'actif.....	8
4.3. Détail des immobilisations et amortissements.....	8
4.4. Etat des créances.....	9
4.5. Produits à recevoir.....	9
4.6. Dépréciation	9
4.7. Disponibilités	9
4.8. Charges constatées d'avance	9
4.9. Fonds propres.....	10
4.10. Subventions d'investissement	11
4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite.....	11
4.12. Fonds dédiés.....	11
4.13. Etat des dettes.....	11
4.14. Charges à payer par poste de bilan.....	11
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	12
5.1. Prestations de services	12
5.2. Concours publics et subventions	12
5.3. Transfert de charges	12
5.4. Charges de personnel	12
5.5. Aides financières	12
5.6. Résultat exceptionnel	12
6. Autres informations.....	13
6.1. Effectif moyen	13
6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006).....	13
6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus.....	13
6.3.1. Engagements donnés.....	13
6.3.2. Engagements reçus.....	13
6.4. Evènements post-clôture	13
6.5. Bénévolat	13
7. Fonds dédiés.....	15

BILAN ACTIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	77 227	76 276	951	14 675
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 042	14 895	4 147	2 780
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	96 269	91 171	5 098	17 454
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	44 141		44 141	21 522
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 135		10 135	24 338
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	442 028		442 028	324 253
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	994 025		994 025	1 212 776
Charges constatées d'avance	27 219		27 219	58 104
Total II	1 517 548	0	1 517 548	1 640 993
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 613 817	91 171	1 522 646	1 658 447

BILAN PASSIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 062	32 253
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		780 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	680 559	
Autres		
Report à nouveau	22 191	57 285
Excédent ou déficit de l'exercice	-229 709	-156 726
Situation nette (sous total)	483 102	712 811
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	835	
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		4 449
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	483 937	717 260
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	813 549	
Total II	813 549	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	47 117	
Provisions pour charges	17 902	16 578
Total III	65 019	16 578
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		759 243
- sur autres ressources		
Total III bis	0	759 243
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 450	1 400
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	55 945	59 439
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	58 883	69 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 847	1 690
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 016	33 016
Total IV	160 141	165 366
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 522 646	1 658 447

Compte de résultat (1ere partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	72 270	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	491 057	994 734
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 452 720	
Subventions		1 473 973
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	60 799	
Mécénats	29 250	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 000	1 525
Utilisations des fonds dédiés	723 019	692 780
Autres produits	10 140	52 035
Cotisations		78 415
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	2 840 256	3 293 462
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	708 960	1 118 024
Aides financières	1 049 210	
Impôts, taxes et versements assimilés	8 858	7 130
Salaires et traitements	256 502	237 957
Charges sociales	29 932	92 292
Subventions accordées par l'association		1 135 189
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 453	16 251
Dotations aux provisions	48 441	1 567
Reports en fonds dédiés	777 325	733 253
Autres charges	5	3
Aides financières		
Autres charges		
Total II	2 894 685	3 341 665
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 429	-48 203

Compte de résultat (2eme partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	414	591
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	414	591
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	414	591
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-54 016	-47 612
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 616	
Sur opérations en capital	3 614	3 864
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		32 863
Total V	7 230	36 727
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	193 963	152 142
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	193 963	152 142
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-186 733	-115 415
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-11 040	-6 301
Total des produits (I + III + V)	2 847 899	3 330 780
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 077 608	3 487 506
EXCEDENT OU DEFICIT	-229 709	-156 726
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	597 467	610 863
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	597 467	610 863
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	597 467	610 863
TOTAL	597 467	610 863

Annexes

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'objet social de la SFAP est de favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs.

C'est une association de type loi 1901 à but non lucratif, créée en 1990 puis reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008. Elle porte le nom de "société" non pour une raison commerciale, mais parce qu'elle est reconnue en tant que "société savante" qui regroupe des experts dont les travaux et la réflexion, font avancer la connaissance et les pratiques dans le domaine des soins palliatifs.

L'action de la SFAP s'articule autour de 4 grands pôles qui accueillent des groupes de travail sur différentes thématiques:

1. « Mobiliser les acteurs des soins palliatifs et de l'accompagnement ».
2. « Développer et transmettre les savoirs en soins palliatifs et en accompagnement » s'appuie en particulier sur :

- l'organisation d'un congrès annuel de soins palliatifs, d'actions de formation des professionnels et bénévoles d'accompagnement (journées thématiques, webinaires...)
- le financement par la CNAM, en appui de la SFAP, des formations des bénévoles d'accompagnement

3. « Promouvoir l'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement » : veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires, anticiper les évolutions de la société, être force de proposition pour les pouvoirs publics.

4. « Diffuser la culture palliative » : Sensibiliser l'opinion publique, représenter les personnes engagées par ses soins.

La SFAP est structurée en 8 Collèges qui regroupent les différentes catégories de professionnels des soins palliatifs, les bénévoles d'accompagnement ainsi que des représentants des usagers.

La SFAP est également dotée d'un Conseil Scientifique de 20 membres qui rédige et édite des avis sur les objectifs scientifiques et sur la politique scientifique générale de la SFAP.

Le mouvement des soins palliatifs rassemble plus de 10.000 soignants, libéraux ou hospitaliers, universitaires impliqués dans la démarche palliative ainsi que près de 350 associations d'accompagnement, fédérées ou indépendantes, représentant plus de 25.000 membres.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1. Vie de l'association

L'exercice a été marqué par la pandémie COVID19 dont la gestion par des mesures de confinement et de restrictions d'accès aux rassemblements, a lourdement impacté l'organisation de notre congrès annuel, source principale de revenus pour la SFAP. Les inscriptions et les ventes d'espaces se sont effondrées et ont généré un déficit majeur. Ce contexte de 3 déficits consécutifs a motivé la décision du licenciement économique de 2 salariées de la SFAP.

2.2. Comptes 2020

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 1.522 646 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant **une insuffisance de 229.709 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.2. Référentiel

L'association applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en remplacement du règlement CRC n° 99-01. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. Méthodes d'évaluation

3.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	:	1 à 3 ans
Agencements	:	5 ans
Matériel informatique	:	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	:	1 à 5 ans

3.3.2. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.3.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires et un compte Livret.

3.3.4. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.3.5. Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

3.3.6. Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.3.7. Impôts

Depuis 2017, l'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés...) pour une partie de ses activités :

- la commercialisation des stands et la vente de paniers repas au congrès.
- Les formations en dehors du congrès (elles sont assujetties à l'Impôt sur les sociétés mais pas à la TVA),
- les droits d'auteur perçus.

3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 11.160 euros TTC au titre l'année 2020.

3.3.9. Compte d'Emploi des Ressources

Compte tenu des ressources collectées au titre de l'exercice 2020, l'association n'est plus tenue d'établir un compte d'Emploi des Ressources conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

4. Notes explicatives sur le bilan**4.1. Immobilisations brutes**

En euros	2019	↗	↘	2020
Incorporelles	77 227			77 227
Incorporelles en cours	0			0
Corporelles	17 093	3 096	1 147	19 042
Financières	0			0
Total	94 320	3 096	1 147	96 269

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste correspond essentiellement au système d'information de la SFAP (site internet, plateforme intranet et CRM) dont la mise en exploitation a eu lieu le 1^{er} décembre 2015.

4.1.2. Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond aux remplacements (acquisition pour 3 096 euros) de matériels informatiques (2 ordinateurs portable et 1 HPE). La diminution de 1 147 euros correspond donc à la sortie d'un poste information devenu obsolète.

4.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	2019	↗	↘	2020
Incorporelles	62 553	13 724		76 277
Corporelles	14 313	1 729	1 147	14 895
Financières				
Total	76 866	15 453	1 147	91 172

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

4.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciels	77 227	76 277	951
Matériel bureau et info.	18 063	13 916	4 147
Mobilier de bureau	979	979	0
Immob. Incorporelles			
Total	96 269	91 172	5 098

4.4. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance :	523 523	523 523	0
Total	523 523	523 523	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions de l'exercice 2020 à recevoir en 2021, en particulier celles de la CNAMTS.

4.5. Produits à recevoir

Aucune Produits à recevoir n'a été constaté au cours de l'exercice.

4.6. Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.7. Disponibilités

En euros	2020	2019
Valeurs mobilières de placement		
Comptes à terme		
Comptes Livrets	79 746	79 332
Intérêts à recevoir		
Comptes bancaires	914 279	1 134 444
Caisses	0	0
Total	994 025	1 212 776

Au 31 décembre 2020, la trésorerie s'élève à 994 025 euros.

4.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 27.219 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées aux Congrès 2021 et 2022 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

4.9. Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	10 062		10 062				10 062
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves de trésorerie	280 000		280 000	(99 441)			180 559
Réserve Projet Associatif	500 000		500 000				500 000
Report à nouveau	57 285	22 191	79 476	(57 285)			22 191
Déficit 2019	(156 726)		(156 726)	156 726			0
Déficit 2020						(229 709)	(229 709)
Situation nette (a)	690 621	22 191	712 812	0		(229 709)	483 103
Fonds propres consomptibles							
Subventions d'investissement	22 191	(22 191)	0				0
Provisions réglementées							
Total	712 812	0	712 812	0		(229 709)	483 103

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 la subvention d'investissement a été reclassé en report à nouveau.

Le résultat 2019 d'un montant de - 156.726 euros a été affecté au report à nouveau pour 57 285, à la réserves de trésorerie pour 99 441 € conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

4.10. Subventions d'investissement

En euros	Montant
CNAMTS	17 483
Autre	2 592
Total	20 075
Montant des subventions consommées	-19 239
Solde au 31 déc. 2020	835

La subvention d'investissement de 17.483€ correspond au financement du nouveau système d'information de la SFAP pour 15.000 euros et au financement de 2 postes informatique de la CNAM pour 2.592 euros.

4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2019	↗			2020
			Utilisée	Non utilisée	
Provision pour risques & charges	0	47 117			47 117
Provision pour engagement de retraite	16 578	1 324			17 902
Total	16 578	48 441			65 019

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 2.2.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

Les provision pour risques et charges correspondent à des provisions pour licenciements économiques qui ont été validés par le conseil d'administration en décembre 2020 à hauteur de 26 931 € et à la couverture d'un risque lié à un litiges avec un prestataires de téléphonie à hauteur de 20 185€.

4.12. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 6 de la présente annexe.

4.13. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	55 945	55 945		
Dettes fiscales & sociales	58 883	58 883		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	24 297	24 297		
Prod. constatés d'avance	21 016	21 016		
Total	160 141	160 141		

4.14. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
Emprunts & dettes étab. de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	11 691
Dettes fiscales & sociales	43 053
Autres dettes	
Total	54 744

Les dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues au 31 décembre 2020.

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1. Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées au congrès annuel de la SFAP qui a eu lieu à Strasbourg et des droits d'inscription aux webinaires

En euros	2020	2019
Droits d'Inscription Congrès	393 614	792 373
Autres produits liés au Congrès	95 563	150 727
Droits inscriptions autres formations	1 880	51 480
Autres produits		154
Total	491 057	994 734

5.2. Concours publics et subventions

En euros	2020	2019
Subventions CNAMTS	1 393 720	1 409 819
Concours publics	59 000	22 544
Autres dons		41 610
Total	1 452 720	1 473 973

5.3. Transfert de charges

Le compte « transfert de charges » correspond au prorata de TVA déductible sur les opérations mixtes.

5.4. Charges de personnel

En euros	2020	2019
Impôts et taxes assises sur les salaires	7 858	6 130
Salaires	256 502	237 957
Charges sociales	28 875	91 236
Autres charges de personnel	1 056	1 056
Total	294 291	336 379

L'impact des mesures d'accompagnement de l'Etat en faveur des entreprises touchées par les mesures restrictives d'activité et en l'occurrence de l'allègement des charges sociales représente un montant conséquent de 67 004 €.

5.5. Aides financières

Les aides financières accordées par la SFAP s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la cellule de coordination Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

En euros	2020	2019
Aides financières	1 049 210	1 135 189

5.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -186,7 k€ et s'explique principalement par :

- le remboursement d'un trop-perçu sur la subvention CNAMTS 2018 pour un montant de - 187,8 k€
- à l'apurement de créances antérieures pour un montant de 6,0k€
- une quote-part de subvention d'investissement concernant le site internet virée au compte de résultat pour 3,6 k€.
- des produits sur exercices antérieurs pour 3,6k€ correspondant principalement à une facturation de prestation de services 2019 et à un trop perçu de location de salle 2019 reçus en 2020.

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen

	2020	2019
Cadres	4,70	4,70
Employés	1,84	1,38
Total	6,54	6,08

6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- ▶ Le Président, le Trésorier, la Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

6.3.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

6.3.2. Engagements reçus

Néant

6.4. Evènements post-clôture

La pandémie COVID 19 qui a fait entrer la France en confinement en mars et en novembre 2020, avec la fermeture des palais des congrès perdure au 1er trimestre 2021 et fait peser à nouveau un risque de contreperformance de notre congrès prévu fin mai 2021 à Lille. Les inscriptions ouvertes depuis janvier peinent à décoller. La décision de restructurer l'équipe salariée pour répondre à cette crise, a conduit la SFAP à procéder au licenciement économique de 2 personnes en mars 2021 et à créer un nouveau poste hybride. L'impact de cette restructuration pour l'exercice 2021 a été évalué à 70 000 €

6.5. Bénévolat

Depuis 2013, nous procédons à une estimation de la contribution du bénévolat à l'activité de la SFAP. Jusqu'en 2015, cette contribution faisait l'objet d'une simple information dans l'annexe des comptes. Depuis 2016, il a été décidé de comptabiliser cette contribution dans les comptes.

L'estimation, prudente, des heures de bénévolat pour 2020 a été effectuée principalement sur la base de l'engagement des bénévoles dans des réunions de travail ou des manifestations organisées par la SFAP (congrès, journées thématiques). Elle fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 11 755 heures en 2020, valorisées sur la base d'un coût horaire identique à celui de 2013, correspondant à la grille salariale d'un établissement hospitalier pour deux catégories professionnelles :

- Médecins (120 000 €/an toutes charges comprises, ramenés par prudence, à 100 000 €), soit 64,93 €/h
- Non médecins (en moyenne 50 000 €/an, toutes charges comprises), soit 32,47€/h

Sur cette base, la valorisation des contributions volontaires des bénévoles s'élève donc à **597 467 €** pour 2020.

7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation									
CNAMTS formation des bénévoles 2019	706 150		706 150		706 150	187 815		0	
CNAMTS formation des bénévoles 2020				776 065				776 065	
Contributions financières d'autres organismes (1)									
Système d'information	6 753		6 753		6 753			0	
Plan de diffusion du film (Vivre le temps...)	11 895		11 895					11 895	11 895
Plateforme e-learning	17 565		17 565					17 565	
Soins palliatif à domicile	2 000		2 000					2 000	2 000
Jeunes Générations-milieu scolaire	2 777		2 777		2 777			0	
EAPC	2 145		2 145		1 200			945	
CABA	739		739		739			0	
Projet APCI	1 820		1 820					1 820	
Ressources liées à la générosité du public									
Congrès Go 2021	2 000		2 000	1 260				3 260	
Congrès Go 2020	5 400		5 400		5 400			0	
TOTAL	759 243		759 243	777 325	723 018	187 815		813 549	13 895